



Communiqué intersyndical

Mépris et empêchement : les missions du CHSCT-M entravées par l'administration !

Le CHSCT-M programmé ce jour - 13 novembre 2020 - n'a pas pu se tenir, l'administration refusant de traiter dignement les deux sujets à l'ordre du jour. En effet, nous demandions le temps nécessaire pour répondre aux inquiétudes grandissantes des agents. Ce temps ne nous a pas été accordé alors que cela était possible : un groupe de travail en format CTM-CHSCT-M se tenant mercredi 18 novembre aurait pu être remplacé par un nouveau CHSCT-M.

Pour rappel, à la suite du CHSCT-M du 15 octobre et en l'absence de la DGAL ce même jour, la thématique des abattoirs n'avait pu être abordée. Nos organisations syndicales avaient demandé dès le 19 octobre, un CHSCT-M exceptionnel spécifique aux conditions de travail dans les abattoirs liées à la covid.

Alors que la reprise épidémique et le reconfinement imposaient également la tenue rapide d'un CHSCT-M, l'administration a décidé de mettre ces deux points à l'ordre du jour de l'instance en un temps limité de 3 heures 30. Or, de l'aveu même du président, ce temps était insuffisant pour traiter entièrement les deux sujets.

Pour les représentant.es FSU, FOA et CGT, dans ce contexte anxiogène et incertain, il est important de rassurer les collègues et de répondre à leurs interrogations légitimes. Seule la tenue de l'instance - avec des instructions compréhensibles, sans ambiguïté et opposables -, y répond contrairement au groupe de travail qui nous était proposé.

Concernant les abattoirs, nous exigeons des réponses sur le traitement des nuisances sonores, des locaux, des cadences de chaîne... Le plan de relance de 130 millions d'euros pour les abatteurs était une opportunité pour le MAA d'imposer l'amélioration des conditions de travail de ses agents.

Concernant les inspections sur le terrain, nous demandons une harmonisation des conditions de contrôle.

Concernant l'enseignement technique et supérieur agricole, nous aurions souhaité émettre des préconisations sur la mise en œuvre du protocole et mettre en garde sur les intolérables dérives locales actuelles. Celles-ci conduisent à la mise en danger des personnels, des apprenants ainsi que de leur famille - chaque direction s'autorisant une interprétation locale de ce protocole puisque les instructions sanitaires ne sont pas assez injonctives.

Enfin, plus généralement, nous attendions des réponses sur la mise en œuvre du télétravail, la position des agents vulnérables ou vivants avec une personne vulnérable, la position des agents mis en isolement ...

Le CHSCT-M doit rester l'instance qui traite de tous ces sujets. Or, le temps qui lui est imparti montre que l'administration la méprise une fois de plus et avec elle, les conditions de travail de tous ses agents ! Pire encore, elle anticipe sa disparition programmée alors que le CHSCT-M a montré toute sa légitimité pendant cette crise sanitaire ! En effet cette instance d'expertise et de représentation des agents a produit de nombreux avis qui les ont accompagnés dans la prévention des risques au quotidien. Pour toutes ces raisons, nous n'avons pas siégé aujourd'hui.

Les représentant.es FSU, FO Agriculture et CGT

Paris, le 13 novembre 2020